

EGA

Bilan Chantier 1

11 octobre 2017



Rappels

Objectifs du 1^{er} chantier :

- Rééquilibrer la répartition de la valeur tout au long de la chaîne alimentaire

Organisation des EGA :

- 7 ateliers qui se réunissent en plénière et GT du 29 août au 5 octobre
- Une consultation publique évolutive avec des vagues successives de questions
- Des EGA en région à géométrie variable

Rappels

Les propositions de CDF ventilées en 3 axes :

- Redonner confiance au consommateur par une meilleure transparence sur le savoir-faire et les qualités produit
- Créer de la valeur pour mieux la partager
- Garantir une loyauté des relations commerciales en changeant de paradigme

Une organisation CDF pour adapter nos propositions aux travaux évolutifs:

- Un élu et un référent par atelier
- Un GT miroir et une TF politique par atelier
- Une réunion hebdomadaire avec les régions
- Un rappel hebdomadaire des documents à disposition sur Share Point

Rappels

Une communication CDF à plusieurs niveaux :

- Contributions régulières à la consultation publique
- Audition par la CAE de l'Assemblée Nationale
- 4 CP
- Plusieurs tribunes et interviews
- Nombreux rdv bilatéraux
- Contributions précises aux ateliers

Bilan Atelier 1

- **Titre** : Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations
- **Présidents** : M. Mano (CLCV) et M. Verneau (Triballat)
- **Représentation CDF** : Damien Lacombe (SODIAAL) et Nathalie Blaise
- **Nombre de réunions** : 4
- **Enjeux** :
 - Répondre au mieux en termes d'informations et de produits alimentaires aux attentes protéiformes et parfois contradictoires des consommateurs.
 - 3 propositions Coop de France :
 - ✓ garantir une information transparente mais intelligible,
 - ✓ utiliser différents leviers de communication pour faire connaître les bonnes pratiques
 - ✓ adapter l'offre produits.

Bilan Atelier 1

- **Propositions Coop de France reprises par l'atelier**
 - Sensibiliser, éduquer l'ensemble des acteurs, notamment les plus jeunes, en renforçant l'éducation alimentaire à l'école
 - Améliorer la communication sur les démarches et les signes de qualité (standard RSE, SISO, HVE...)
 - Engager les filières et les interprofessions à rédiger un référentiel sociétal et environnemental (avec les ONG, associations de conso etc.)
 - Encourager les filières et les interprofessions à s'engager dans des démarches de qualité :
 - ✓ En mobilisant les aides publiques (dont PAC) vers les pratiques et systèmes agroécologiques
 - ✓ En mettant en place des mesures d'accompagnement aux changements de pratique
 - ✓ En prolongeant et en amplifiant le Plan Bio
 - ✓ En modifiant le périmètre et les modalités de mise en œuvre de la certification environnementale HVE

Bilan Atelier 1

- **Propositions complémentaires positives**

- Définir une politique interministérielle de l'alimentation
- Renforcer les missions du CNA pour en faire une Haute autorité de l'alimentation
- Mettre en place une journée ou semaine d'ampleur nationale dédiée à l'alimentation durable
- Soutenir, encourager des événements à résonance nationale ou locale pour créer une culture alimentaire centrée sur la durabilité, l'agroécologie, le bien manger, le mieux manger.
- Renforcer les dynamiques de territorialisation de l'alimentation
- Encourager les filières à s'organiser et à se structurer pour adapter l'offre à la demande, notamment celle de la restauration collective
- Favoriser l'approvisionnement de proximité et de qualité en restauration collective

Bilan Atelier 1

- **Propositions à risques**

- Informer par un étiquetage clair et transparent, renforcer les contrôles notamment sur la fiabilité des allégations : mise en place d'un groupe de travail spécifique
 - risque de nouvelles obligations d'étiquetage (mode d'élevage ou d'abattage, présence de « produits chimiques », Nutri Score...) et surcoûts pour les opérateurs
- Renforcer et développer des outils améliorant l'information du consommateur : réfléchir à la mise en place d'une méta-base sur le modèle GS1 (groupe de travail dédié)
 - Ne faut-il pas laisser le choix à chaque opérateur de l'outil et des informations qu'il souhaite communiquer ?
- Maintenir, soutenir les outils collectifs (abattoirs) et mettre en place les infrastructures (gestion des flux) autorisant l'approvisionnement de proximité
 - risques sanitaire et respect du bien-être animal sur les abattoirs mobiles + manque d'études économiques

Bilan Atelier 2

- **Titre** : Développer les initiatives locales et créer des synergies
- **Présidents** : Johana Rolland et François-Michel Lambert
- **Représentation CDF** : Jean-Pierre Arcoutel et Benjamin Perdreau
- **Nombre de réunions** : 4
- **Enjeux**
 - Face aux inquiétudes liées à la mondialisation et à une croissance économique modérée, les consommateurs privilégient la proximité en matière alimentaire, encourageant les productions locales, les produits régionaux et la vente directe.
 - Coop de France est favorable à cette demande en cohérence avec le modèle coopératif. Les agriculteurs et industriels doivent recréer un lien direct avec les consommateurs pour leur redonner confiance. Il semble important de ne pas confondre circuit court et de proximité. Dans le premier cas, les coopératives ont toute leur place tandis que pour le deuxième, cela peut s'avérer moins vrai.

Bilan Atelier 2

- **Propositions Coop de France reprises par l'atelier**

- Déployer la norme sur les achats responsables dans le secteur alimentaire
- Eviter de surpondérer le prix dans les critères de sélection des appels d'offres
- Mieux valoriser les engagements de développement durable. Dans les appels d'offres
- Revaloriser les budgets consacrés à l'alimentation en restauration collective : ex. une augmentation de 1% du coût des denrées alimentaires entraînerait une dépense supplémentaire de 160 millions d'euros permettant ainsi de répondre aux objectifs poursuivis par la commande publique (bio, signes de qualité...)
- Former les acheteurs publics aux nouvelles dispositions du code des marchés publics et mise en avant de LOCALIM.

Bilan Atelier 2

- **Propositions complémentaires positives**

- **PAT** : désigner un coordonnateur national et mettre en place une structure « tête de réseau des PAT », tout en renforçant le pilotage local
- **Foncier** : Mener une étude juridique sur la manière de mieux préserver le foncier agricole dans les documents d'urbanisme, augmenter le nombre d'installations en facilitant l'accès au foncier
- **Restauration collective** :
 - ✓ Fixer des objectifs quantitatifs en matière d'approvisionnement de produits de proximité et durables,
 - ✓ rendre obligatoire le recours aux clauses sociales et environnementales
 - ✓ réactiver le GEM-RCM (groupement d'étude des marchés de restauration collective et nutrition) en l'élargissant à l'ensemble des parties prenantes (associations, consommateurs) et en complétant sa mission
- **Distribution** : conduire une analyse sur les moyens d'inciter les grandes et moyennes surfaces à valoriser la vente de produits de proximité et durables, notamment non transformés
- **Transparence** : de l'origine des produits bruts et transformés dans tous les circuits d'achats

Bilan Atelier 3

- **Titre** : Comment développer l'économie circulaire et la bio-économie ?
- **Présidents** : Karen Serres, présidente du Réseau TRAME et Rémi Haquin, président d'ADIVALOR
- **Représentation CDF** : Patrice DRILLET (COOPERL) et Virginie CHARRIER
- **Nombre de réunions** : 5 réunions (3 jours complets et 2 ½ journées)
- **Enjeux** :
 - Créer de la valeur par de nouveaux débouchés grâce à la bioéconomie
 - Déterminer quels sont les besoins et quelle ambition pour que l'économie circulaire soit créatrice de valeur pour les filières agricole, agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture ?

Bilan Atelier 3

- **Propositions Coop de France reprises**

- ***Bioéconomie :***

- ✓ Favoriser la plantation et le maintien des haies bocagères
- ✓ Equilibrer la fertilisation sur des analyses de matières réelles et non sur du théorique

- ***Economie Circulaire :***

- ✓ Simplifier les procédures et la réglementation pour favoriser le développement de la méthanisation agricole, de pyrolyse et de gazéification
- ✓ Prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour soutenir et développer l'élevage Français

- ***Formations :***

- ✓ Former les praticiens à l'Ecologie Industrielle et Territoriale et créer une base de données nationale de ces praticiens
- ✓ Développer la formation personnalisée de futurs agriculteurs et des agriculteurs tout au long de leur carrière

Bilan Atelier 3

- **Propositions Coop de France reprises**

- ***Fiscalité :***

- ✓ Adapter les redevances agences de l'eau sur des éléments polluants et non sur la matière organique
- ✓ Étudier la mise en place d'un fonds de garantie pour la valorisation au sol de la matière organique issue du recyclage

- ***Outils :***

- ✓ Rendre le plan protéine plus efficace et incitatif pour encourager la production
- ✓ Créer une plateforme nationale des projets de bioéconomie / économie circulaire, et de vente de biomasse
- ✓ Prendre en compte le secteur agricole dans les PNSI (Programme National de Synergies Inter-Entreprises).

Bilan Atelier 3

- **Propositions positives complémentaires**

- **Bioéconomie :**

- ✓ Préserver le foncier agricole
- ✓ Soutenir le développement de cultures fixatrices d'azote, des couverts végétaux et des intercultures
- ✓ Poursuivre l'évaluation des PNPP (Produits Naturels Peu Préoccupants) à usage de biostimulants

- **Economie Circulaire :**

- ✓ Systématiser l'intégration dans les marchés publics de collecte et de traitement des déchets, un volet «*collecte et traitement des biodéchets* » distinct
- ✓ Permettre le développement des emballages biosourcés et biodégradables en :
 - les rendant plus compétitifs
 - améliorant leur visibilité
 - Interdisant les plastiques oxo-fragmentables

- **Formation, innovation :**

- ✓ Poursuivre la recherche sur la sélection variétale
- ✓ inscrire l'économie circulaire ainsi que la bioéconomie et leurs enjeux associés, dans les priorités de travail des organismes de recherche et de développement

Bilan Atelier 3

- **Propositions positives complémentaires**

- ***Fiscalité :***

- ✓ Tendre vers une fiscalité plus incitative des produits biosourcés
- ✓ Mettre en place une TVA réduite sur les amendements organiques

- ***Outils :***

- ✓ Concevoir rapidement les schémas régionaux de gestion de la biomasse en y intégrant les agriculteurs
- ✓ Apporter une vigilance particulière à ce que les textes réglementaires nationaux ne soient pas surtransposés

Bilan Atelier 3

- **Propositions à risques**

- Renforcer les exigences de qualité sur les “matières fertilisantes et supports de cultures” (MFSC) pour crédibiliser les filières de recyclage et renforcer les contrôles, et renforcer les contrôles
- Créer un crédit impôt Bioéconomie/Economie circulaire à l’exemple du crédit impôt recherche (les coopératives ne pouvant pas en bénéficier)
- Pas de consensus sur les biocarburants de 1^{ère} génération

Bilan Atelier 4

- **Titre** : Conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et à l'international et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et le patrimoine alimentaire français en France et à l'international
- **Président** : Jean François Loiseau (Président Axereal)
- **Représentation CDF** : Bertrand Magnien (Tereos) et Maud Anjuère
- **Nombre de réunions** : 4
- **Enjeux**
 - Part des échanges mondiaux de produits agricoles et agroalimentaires en hausse de 8 % par an depuis 2000; mais érosion régulière de nos parts de marchés en Europe et dans les pays tiers
 - Réfléchir collectivement pour permettre à l'ensemble de nos filières de mieux tirer profit des opportunités du marché mondial :
 - ✓ Partir de l'entreprise et de ses besoins pour mieux se projeter à l'international,
 - ✓ Analyser comment améliorer les conditions d'accès aux marchés étrangers
 - ✓ Mieux valoriser et faire rayonner notre modèle alimentaire et nos produits dans les marchés ouverts.

Bilan Atelier 4

- **Propositions Coop de France reprises par l'atelier**
 - Mise en place d'un « guichet/point d'entrée unique » dans les Régions
 - Cartographie des dispositifs d'accompagnement des entreprises agroalimentaires à l'international
 - Développement de l'offre française collaborative de type « projet clé en main » pour répondre aux besoins de nos clients internationaux
 - Création d'une marque France unique pour l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire d'ici le SIAL 2018

Bilan Atelier 4

- **Propositions complémentaires positives**

- Développer et partager les veilles stratégiques marchés et règlementaires dans les pays visés
- Prendre en compte l'AA dans la stratégie France logistique 2025
- Adapter les cursus de formation initiale des établissements d'enseignement agricole
- Développer une force de vente partagée/mutualisée dans les pays ciblés
- Rendre plus efficace le portage politique des sujets agroalimentaires à l'international et renforcer les moyens alloués à la diplomatie agricole et sanitaire
- Affirmer les intérêts stratégiques offensifs et défensifs de notre agriculture dans les mandats de négociation commerciale donnés à la Commission européenne
- Défendre le principe de réciprocité dans les négociations Sanitaires et Phyto Sanitaires
- Créer une plateforme numérique intégrant la démarche Expadon2 pour orienter le parcours à l'internationale des entreprises
- Réaliser une cartographie des outils financiers d'accompagnement des entreprises pour une meilleure mutualisation
- Mieux tirer partie des leaders français à l'international déjà présents dans les secteurs de la gastronomie, de l'hôtellerie...

Bilan Atelier 4

- **Propositions à risques**

- Élaborer une charte sur le commerce responsable qui rappelle les droits et devoirs des opérateurs commerciaux et fasse de nos exigences environnementales, sociétales et sanitaires une force pour nos entreprises à l'international.

Cette charte ne doit pas être d'application obligatoire. Il existe déjà des démarches à promouvoir comme la norme achat responsables.

- Améliorer la cohérence des politiques européennes (commerce/ sécurité alimentaire/ développement durable).

Attention si les politiques de développement durable remettent en cause des soutiens comme la PAC

Bilan Atelier 5 - contexte

- **Titre** : Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs
- **Présidents** : Serge PAPIN (Système U), François EYRAUD (Danone)
- **Représentation CDF** : Arnaud DEGOULET (AGRIAL), Vincent MAGDELAINÉ
- **Nombre de réunions** : 4
- **Enjeux** :
 - Atelier en forte interaction avec le 6 et le 7. Les thèmes abordés concernent l'organisation des producteurs (OP, AOP, coop), la contractualisation, l'organisation en filière et le rôle des interprofessions, la communication.
 - L'enjeu majeur : « comment faire remonter jusqu'au producteur la valeur créée dans la filière » suppose qu'il y ait création de valeur (adaptation des produits au marché – atelier 6) et non destruction de valeur (stop à la « guerre des prix » – atelier 7)

Bilan Atelier 5

- **Propositions Coop de France reprises par l'atelier**
 - Lutter contre le « *food bashing* » et mener des campagnes de communication pour donner au consommateur des éléments de compréhension sur la construction du prix.
 - Contractualisation : développer la contractualisation sur des bases non obligatoires et adaptées au contexte de chaque filière.
 - Ne pas généraliser le principe de la contractualisation tripartite, lui préférer les contractualisations « en cascade »
 - Adapter la mise en œuvre du droit de la concurrence pour les interprofessions et Organisations de Producteurs
 - Favoriser l'organisation des producteurs sous forme d'OP [commerciales]. Coop de France souhaite faire reconnaître les coopératives comme la forme d'OPC la plus aboutie

Bilan Atelier 5

- **Propositions complémentaires positives**

- Contractualisation volontaire: Redonner la main au producteurs, via leurs OP le cas échéant, pour proposer un contrat
- Renforcer l'OFPM pour la production d'indicateurs
- S'assurer des « équivalences contractuelles » au sein des coopératives (reconnaissance des engagements coop/adhérent au travers des statuts).
- Accompagner la constitution d'OP et AOP
- Conditionner certaines aides à l'organisation en OP [avec transfert de propriété ?]
- Droit de la concurrence : Rédiger un guide national d'interprétation sur la base des questions transmises par les opérateurs économiques.
- Confier aux interprofessions la proposition d'indicateurs, de contrats types et de guides de bonnes pratiques
- Interprofessions : Définir au sein des filières une feuille de route en matière de stratégie des filières y compris la contractualisation

Bilan Atelier 5

▪ Propositions à risques

- Le dispositif proposé concernant la contractualisation est ambigu.
 - Imaginé dans le contexte spécifique du lait hors coopérative il n'est adapté ni aux coopératives ni à la plupart des autres secteurs → nécessité de faire reconnaître que la relation coop / adhérent apporte les mêmes garanties que la contractualisation
 - Il ne crée d'obligation que pour les producteurs (ou leurs OP) qu'il prétend défendre !
 - Il est censé être volontaire mais les clauses sont obligatoires et assorties de sanctions
 - Les clauses dites essentielles concernant la prise en compte des coûts de production et de la valorisation des différents marchés sont lourdes, complexes et imprécises.
- Interprofessions : souhait d'une généralisation des interprofessions longues intégrant la distribution et les consommateurs

Bilan Atelier 6

- **Titre** : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs
- **Présidents** : Yves Delaine
- **Représentation CDF** : Pascal Viné et Astrid Etèvenaux
- **Nombre de réunions** : 4
- **Atelier en forte interaction avec le 5 et le 7**
- **L'enjeu majeur** :
 - Rôle des interprofessions
 - Organisation de l'offre
 - Contractualisation

Bilan Atelier 6

- **Propositions Coop de France reprises par l'atelier**
 - Renforcer le rôle d'échanges entre les maillons de la filière sur l'évolution prévisible de la demande des marchés
 - Identifier les indicateurs pertinents, adaptés à chaque filière, à prendre en compte dans la connaissance des marchés et mis à disposition des acteurs économiques pour l'élaboration des contrats
 - Proposer des contrats-types et des clauses types adaptés à chaque filière pour développer la contractualisation
 - Accompagner la constitution d'OP et d'AOP et former les OP à la contractualisation
 - Mettre en avant un socle de base permettant de développer une communication positive sur les qualités des productions agricoles et agroalimentaires françaises
 - Rédiger un guide national d'interprétation du droit de la concurrence applicable aux interprofessions sur la base des questions transmises par les acteurs économiques et porter devant les autorités européennes des demandes d'assouplissement du droit de la concurrence applicables aux interprofessions

Bilan Atelier 6

- **Propositions complémentaires positives**

- Évaluer l'adaptation des systèmes de production à la diversité des besoins des débouchés
- Constituer des structures représentatives des OP AOP (pour les intégrer dans les interprofessions et instances publiques)
- Créer un espace d'échange avec les associations de consommateurs agréés
- FAM :
 - ✓ Intégrer tous les maillons de la filière aux instances de concertation et élargir les sujets qui y sont traités
 - ✓ Mettre en place des instances de débat entre filières
 - ✓ Valoriser les travaux existants sur la connaissance des produits de la consommation
- Mettre en place dans chaque région un lieu d'échange adapté aux spécificités des terroirs
- Intégrer dans les interprofessions les représentants des OP quand elles existent

Bilan Atelier 6

- **Propositions à risques**
 - généraliser l'intégration dans les interprofessions de tous les maillons de la filière en particulier de la grande distribution
 - Organiser chaque année des conférences publiques des filières

Bilan Atelier 7

- **Titre** : Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs
- **Présidents** : Guy Canivet
- **Représentation CDF** : Dominique Chargé et Rachel Blumel
- **Nombre de réunions** : 4 plénières + 2 GT dédiés à l'encadrement des promotions et la hausse du SRP
- **Atelier en forte interaction avec le 5 et le 7**
- **Les enjeux majeurs** :
 - Rééquilibrer les relations commerciales
 - Sortir de la guerre des prix
 - Prévoir un dispositif réglementaire simple et garanti d'une meilleure répartition de la valeur

Bilan Atelier 7

- **Propositions Coop de France reprises par l'atelier**

- **Lisibilité du code de commerce** : chapitre dédié aux produits agricoles et alimentaires, scission entre le dispositif des CGV et les délais de paiement, harmonisation de la terminologie des tarifs.
- **Hausse du SRP et encadrement des promotions étendu aux MDD**
- **Clause de renégociation** : contingentement temps et simplification du formalisme, prise en compte, des intrants essentiels dans la composition du prix d'un produit alimentaire soumis à de forts aléas, recours à l'arbitrage avec la publication des échecs de renégociation est satisfaisant.
- **Prix de cession abusivement bas** : principe acté sans précision.

La rédaction du nouvel article L. 442-9 du code de commerce doit bien préciser que ce dispositif s'applique aux relations producteurs/industriels mais aussi industriels/distributeurs. La définition du prix abusivement bas doit tenir compte des indices moyens de coûts de production et de coûts du marché définis par les interprofessions

Bilan Atelier 7

- **Propositions complémentaires positives**

- **Lisibilité du code de commerce et sécurité juridique des entreprises** : extension du dispositif global au commerce électronique
- **Encadrement des promotions** : Exceptions des « produits bruts » ou « saisonniers » mais cela n'est pas suffisant pour prendre en compte les cas de filières très sensibles aux variations de prix. Prévoir un délai de réaction des interprofessions à la mise en œuvre de cet encadrement général, peut permettre d'identifier les filières pour lesquelles un tel encadrement entrainerait des difficultés ou effets pervers.

Bilan Atelier 7

- **Propositions à risques**

- **Lisibilité du code de commerce et sécurité juridique des entreprises** : Révision de l'article L 442-6 du code de commerce en réduisant liste des pratiques abusives
- **Encadrement des promotions** : un encadrement général peut être inadapté pour certaines filières.
- **Le maintien des prix prévisionnels** moyens dans les CGV et les contrats MDD
- **La non prise en compte des achats responsables**

La seule promotion du label Relations fournisseurs responsables n'est pas suffisant.

Il faut être plus volontaires pour son déploiement dans les entreprises.